

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017**

Étaient présents : Mme Joëlle LEVAVASSEUR, Mr Jean-Pierre DELAUNEY, Mme Sandrine LECLÈRE, Mr Francis LEVAVASSEUR, Mr Christian VILDEY, Mr Bertrand SAUVAGE, Mr Joël BEUVE, Mme Catherine HAMEL, Mr Jérôme LENOËL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, Mme Martine BERTAUX, Mme Clémence VAUBERT, Mme Sylvie LEMOIGNE.

Absent excusé : Mr Rémy VILDEY.

Absent non excusé : Mr Michel HOUSSIN.

**Del n°01 - 16/10/2017 – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC**

Vu la consultation d'entreprises afin de procéder aux travaux de rénovation de l'éclairage public,

Vu le rapport de l'analyse des offres par la commission travaux,

Vu la délibération du 24/01/2017 autorisant Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise SARLEC, sise à La Haye, pour un montant de 40 324,90 € HT soit 48 389,88 € TTC

Vu la délibération du 27/03/2017 décidant d'affermir la tranche conditionnelle 1 du secteur 4 et autorisant Mme le Maire à signer l'avenant la concernant, d'un montant de 1 299,90 € HT soit 1 559,88 € TTC (moins value de 1 050,00 € HT et plus-value de 2 349,90 € HT)

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les tranches conditionnelles 2 et 3, correspondant à la fourniture et pose de candélabres (abri bus de La Viclinière et éclairage camping), ne soient pas affermies.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas affermir les tranches conditionnelles 2 et 3.

**Del n°02 - 16/10/2017 – OPTION A LA TVA CONCERNANT UN IMMEUBLE DESTINE PAR BAIL A ACCUEILLIR UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réponse positive de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 20/09/2017 concernant la possibilité d'opter pour l'assujettissement à la TVA à raison d'un contrat de bail concernant un immeuble destiné à accueillir une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Compte tenu que l'immeuble, sis 16 bis Village de l'Eglise, est destiné après rénovation à être loué par bail à une association pour y accueillir une Maison d'Assistants Maternels (MAM),

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'opter à la TVA, conformément à l'article 260-2° du Code général des impôts, pour l'immeuble sis 16 bis Village de l'Eglise, destiné après rénovation à être loué par bail à une association pour y accueillir une Maison d'Assistants Maternels (MAM),

**AUTORISE** Mme le Maire à déposer l'option à la TVA auprès du service des impôts de Coutances.

**Del n°03 - 16/10/2017 – RENOVATION D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR UN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS – PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la délibération en date du 17/05/2016 autorisant Mme le Maire à signer l'acte d'achat concernant l'immeuble cadastré AI 193, 194, 195 et 196,

Vu le projet de réaliser une Maison d'Assistants Maternels (MAM) dans l'immeuble cadastré AI 193,

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un plan de financement d'un montant de 245 061,39 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**APPROUVE** le plan de financement du projet de rénovation de ce bâtiment pour accueillir une MAM, d'un montant de 245 061,39 € HT,

**Del n°04 - 16/10/2017 – TAXE D'AMENAGEMENT – MODIFICATION DU ZONAGE**

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-14,

Vu la délibération du 24/11/2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal,

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un taux de taxe d'aménagement à 4 % sur les parcelles AI 198, AI 296 et AN 193, effective au 01/01/2018, étant donné que la commune a viabilisé ces parcelles, lors de travaux réalisés dans le bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, à partir du 01/01/2018, un taux de 4 %
- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée de un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**Del n°05 - 16/10/2017 – STATION ASSAINISSEMENT DU BOURG – DEVIS REPARATION BACHE 2ème BASSIN**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- la bâche du 2<sup>ème</sup> bassin de la station assainissement du bourg a subi un dégât, ce qui a provoqué une fuite
- un devis a été établi par l'entreprise BOUTTE pour un montant de 3 550 € HT soit 4 260 € TTC.

et propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les travaux en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**S'ENGAGE** à effectuer les travaux de réparation de la bâche de ce bassin en 2018.

**Del n°06 - 16/10/2017 – NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) – DEMANDE DE FONDS D'AMORCAGE ET REVERSEMENT**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes qui possèdent des écoles publiques peuvent bénéficier d'une aide du fonds d'amorçage pour la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), rappelle que la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche en a la compétence et met son personnel à disposition des communes dotées d'une école. Mme le Maire propose que ce fonds d'amorçage soit reversé en totalité à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de demander l'aide au fonds d'amorçage pour la mise en place des NAP,

**DECIDE** de reverser la totalité du fonds d'amorçage à la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toute convention et tout avenant afférant au reversement du fonds d'amorçage.

**Del n°07 - 16/10/2017 – VIREMENT DE CREDITS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits concernant un supplément pour l'installation d'une serrure au portail de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le virement de crédits suivant :

***Budget commune – Investissement***

Dépenses	2312 op 123 Aménagement parcelle AI 314	- 200 €
Dépenses	2313 op 69 Constructions – Ecole	+ 200 €

**Del n°08 - 16/10/2017 – LOGEMENT COMMUNAL sis 1 Village de l'Eglise - DIMINUTION DE LA DUREE DE PREAVIS**

Considérant que :

- Mr LEPELLETIER Anthony et Mme THOMAS Léa ont résilié leur convention d'occupation précaire au 10/09/2017
- le préavis est d'un mois
- l'état des lieux a été effectué le 07/10/2017 sans remboursement de la caution signé par les parties ;

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que :

- le préavis des locataires du logement communal sis 1 Village de l'Eglise soit diminué
- que la fin du préavis prenne effet au 07/10/2017 au lieu du 10/10/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Mme le Maire à diminuer le délai de préavis au 07/10/2017

**AUTORISE** Mme le Maire à facturer le loyer jusqu'à la fin du préavis fixé le 07/10/2017

**CONFIRME** le non remboursement de la caution.

**Del n°09 - 16/10/2017 – SIGNATURE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE, REVISION DE LOYER – Logement communal sis 1 Village de l'Eglise**

Considérant le départ du locataire avec préavis d'un mois prenant fin le 10/10/2017, diminué lors de cette même séance au 07/10/2017,

Considérant que ce logement est à nouveau mis en location,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir, à la date d'entrée du nouveau locataire, le montant du loyer mensuel à 490 € (chauffage compris),

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'occupation précaire et tout avenant avec le nouveau locataire.

**Del n°10 - 16/10/2017 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES AFFAIRES SCOLAIRES**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme Christelle VILDEY avait été nommée déléguée au Syndicat des Affaires Scolaires pour représenter les parents. Mme VILDEY n'ayant plus d'enfants scolarisés sur le RPI Feugères – Marchésieux – St Martin d'Aubigny, il y a lieu de nommer un nouveau délégué et propose Mme Aurore RIVIERE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Mme Aurore RIVIERE, déléguée au Syndicat des Affaires Scolaires pour représenter les parents.

**Del n°11 - 16/10/2017 – ADOPTION DU RESEAU CYCLABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le réseau d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, dont une partie concerne la commune qui devra entretenir la voirie ainsi que les panneaux signalétiques implantés sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND** un accord de principe sur la coopération pour la mise en place de ces itinéraires,

**S'ENGAGE** à faire l'entretien de la voirie ainsi que des panneaux signalétiques implantés sur son territoire.

**Del n°12 - 16/10/2017 – EXTENSION RESEAUX DOMAINE PUBLIC – SARLEC Devis complémentaire**

Vu la délibération n°20 du 27/03/2017 acceptant les devis des entreprises SARL LAISNEY TP et SARLEC pour les travaux d'extension de réseaux sur le domaine public,

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis complémentaire nécessaire pour la fourniture et la pose d'une chambre supplémentaire type LIT avec tampon fonte classe C250 d'un montant de 540,00 € HT soit 648,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** le devis complémentaire cité ci-dessus.

**Del n°13 - 16/10/2017 – ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDeau50) DE LA COMMUNE DE CERISY-LA-SALLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau 50),

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cerisy-la-Salle en date du 11 septembre 2017, demandant d'adhérer dès que possible au SDeau50 pour ses compétences générales figurant à l'article 6.2 de ses statuts,

Vu la délibération du comité syndical du SDeau50 en date du 28 septembre 2017 validant la demande d'adhésion de la commune de Cerisy-la-Salle aux compétences de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 28 septembre 2017 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion au SDeau50 de la commune de Cerisy-la-Salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion au SDeau50 de la commune de Cerisy-la-Salle.

**Del n°14 - 16/10/2017 – GRATIFICATION DE STAGE**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L.242-4-1 du code de la Sécurité Sociale,

Vu l'article D.242-2-1 du code de la Sécurité Sociale,

Mme le Maire précise que lorsqu'un stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixés par délibération.

Considérant que Mr Erwan PESTEUX a effectué un stage du 18 septembre 2017 au 13 octobre 2017 dans la collectivité dans le service technique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une gratification d'un montant de 100 € pour la période du 18 septembre 2017 au 13 octobre 2017 à Mr Erwan PESTEUX.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
<i>LEVAVASSEUR Joëlle</i>	
<i>HOUSSIN Michel</i>	
<i>DELAUNEY Jean-Pierre</i>	
<i>LECLERE Sandrine</i>	
<i>LEVAVASSEUR Francis</i>	
<i>VILDEY Christian</i>	
<i>SAUVAGE Bertrand</i>	
<i>BEUVE Joël</i>	
<i>HAMEL Catherine</i>	
<i>CHAMPVALONT Roselyne</i>	
<i>VILDEY Rémy</i>	